

## **NOUVELLES EXIGENCES ET RENSEIGNEMENTS PRODUITS**



**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1. NOUVELLES EXIGENCES.....</b>	<b>5</b>
1.1. Décision D-2014-037 (Dossier R-3854-2013) – Demande relative aux tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2014-2015 .....	5
1.1.1. <i>Investissements et mises en service</i> .....	5
1.2. Décision D-2014-050 (Dossier R-3865-2013) – Poste De Lorimier .....	5
1.3. Décision D-2014-086 (Dossier R-3875-2014) – Centrale de TCE .....	5
1.4. Décision D-2014-107 (Dossier R-3882-2014) – Poste de Baie-Saint-Paul .....	6
1.5. Décision D-2014-155 (Dossier R-3894-2014) – Poste d'Adamsville .....	6
1.6. Décision D-2014-156 (Dossier R-3891-2014) – Options d'électricité interruptible.....	6
1.7. Décision D-2015-008 (Dossier R-3913-2014) – Poste de Saint-Jérôme .....	6
1.8. Décision D-2015-018 (Dossier R-3905-2014) – Demande relative aux tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2015-2016 .....	7
1.8.1. <i>Investissements de plus de 1 M\$ en réseaux autonomes</i> .....	7
1.8.2. <i>PGEÉ – Offre intégrée Nouvelle construction (OINC)</i> .....	7
1.8.3. <i>PGEÉ – Clients au tarif DT</i> .....	7
1.9. Programme d'automatisation du réseau .....	7
<b>2. LISTE DES RENSEIGNEMENTS PRODUITS .....</b>	<b>8</b>



1 Le Rapport annuel 2014 du Distributeur présente l'ensemble des informations requises en  
2 vertu de l'article 75 de la Loi sur la Régie de l'énergie (la « Loi »). Il intègre, tel que prévu au  
3 5<sup>ème</sup> paragraphe de cet article, les renseignements additionnels requis qui découlent des  
4 diverses décisions rendues par la Régie subséquentement à l'entrée en vigueur de la Loi.

5 La section 1 présente les nouvelles exigences de rendre compte pour le rapport annuel 2014  
6 suite aux décisions émises par la Régie. La section 2 présente, quant à elle, sous forme de  
7 tableau, la liste complète des renseignements divulgués, ainsi que la référence aux pièces  
8 du rapport et aux décisions afférentes.

## **1. NOUVELLES EXIGENCES**

### **1.1. Décision D-2014-037 (Dossier R-3854-2013) – Demande relative aux tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2014-2015**

#### **1.1.1. Investissements et mises en service**

9 Dans sa décision D-2014-037 émise le 6 mars 2014, la Régie demande au Distributeur de  
10 présenter, à compter de son prochain rapport annuel, des compléments d'information lui  
11 permettant de juger du caractère juste et raisonnable des mises en service réalisées.

12 Le résultat de l'analyse du Distributeur est présenté à la section 4 de la pièce HQD-4,  
13 document 2.

### **1.2. Décision D-2014-050 (Dossier R-3865-2013) – Poste De Lorimier**

14 Dans sa décision D-2014-050 émise le 20 mars 2014, la Régie autorise la réalisation du  
15 poste De Lorimier et son raccordement au réseau de distribution.

16 Tel que proposé à la pièce HQT-D-3, document 1 du dossier R-3865-2013, le Distributeur  
17 présente, à la pièce HQD-6, document 1, le suivi du projet faisant état des coûts réels du  
18 projet et le suivi de son échéancier avec, le cas échéant, l'explication des écarts majeurs  
19 relatifs aux coûts et aux échéances.

### **1.3. Décision D-2014-086 (Dossier R-3875-2014) – Centrale de TCE**

20 Dans sa décision D-2014-086 émise le 27 mai 2014, la Régie autorise la création d'un  
21 compte d'écarts afin d'y porter le montant comptabilisé à titre de passif lié à l'application de  
22 l'IAS 39 aux amendements à l'Entente de suspension de 2009 portant sur la suspension  
23 temporaire des livraisons de la centrale de TCE.

24 Le suivi du compte d'écarts relatif aux coûts liés à la suspension de TCE est présenté à la  
25 pièce HQD-4, document 3.6 déposée sous pli confidentiel.

#### **1.4. Décision D-2014-107 (Dossier R-3882-2014) – Poste de Baie-Saint-Paul**

1 Dans sa décision D-2014-107 émise le 26 juin 2014, la Régie autorise la réalisation du poste  
2 de Baie-Saint-Paul et son raccordement au réseau de distribution. Elle demande au  
3 Distributeur de présenter, dans son rapport annuel, un tableau de suivi des coûts réels du  
4 projet et un suivi de son échancier avec, le cas échéant, l'explication des écarts majeurs  
5 relatifs aux coûts et aux échéances.

6 La présentation requise est produite à la pièce HQD-6, document 6.

#### **1.5. Décision D-2014-155 (Dossier R-3894-2014) – Poste d'Adamsville**

7 Dans sa décision D-2014-155 émise le 29 août 2014, la Régie autorise la réalisation du  
8 poste d'Adamsville et son raccordement au réseau de distribution. Elle demande au  
9 Distributeur de présenter, dans son rapport annuel, un tableau de suivi des coûts réels du  
10 projet et un suivi de son échancier avec, le cas échéant, l'explication des écarts majeurs  
11 relatifs aux coûts et aux échéances.

12 La présentation requise est produite à la pièce HQD-6, document 20.

#### **1.6. Décision D-2014-156 (Dossier R-3891-2014) – Options d'électricité interruptible**

13 Le 8 septembre 2014, la Régie rend la décision D-2014-156 dans le dossier R-3891-2014,  
14 Demande relative aux options d'électricité interruptible. Au paragraphe 105, elle énonce :

15 [105] La Régie s'attend à ce qu'un suivi des résultats de l'utilisation des options  
16 d'électricité interruptible à la suite des modifications entérinées dans la présente  
17 décision soit présenté dans le cadre d'un bilan d'activités au rapport annuel du  
18 Distributeur.

19 Conséquemment, la pièce HQD-3, document 2.1, qui intègre les résultats de l'utilisation des  
20 options d'électricité interruptible, en présente les résultats pour l'hiver 2014-2015 selon les  
21 modifications entérinées par la Régie dans la décision D-2014-156.

#### **1.7. Décision D-2015-008 (Dossier R-3913-2014) – Poste de Saint-Jérôme**

22 Dans sa décision D-2015-008 émise le 6 février 2015, la Régie autorise la réalisation du  
23 poste de Saint-Jérôme et son raccordement au réseau de distribution. Elle demande au  
24 Distributeur de présenter, dans son rapport annuel, un tableau de suivi des coûts réels du  
25 projet et un suivi de son échancier avec, le cas échéant, l'explication des écarts majeurs  
26 relatifs aux coûts et aux échéances.

27 La présentation requise est produite à la pièce HQD-6, document 21.

## **1.8. Décision D-2015-018 (Dossier R-3905-2014) – Demande relative aux tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2015-2016**

### **1.8.1. Investissements de plus de 1 M\$ en réseaux autonomes**

1 Dans sa décision D-2015-018<sup>1</sup> émise le 6 mars 2015, la Régie demande au Distributeur de  
2 déposer, dans son rapport annuel et dans les prochains dossiers tarifaires, un suivi sur les  
3 projets et activités d'investissement de plus de 1 M\$ en réseaux autonomes.

4 Le suivi demandé est présenté à la pièce HQD-5, document 1.

### **1.8.2. PGEÉ – Offre intégrée Nouvelle construction (OINC)**

5 Dans sa décision D-2015-018<sup>2</sup> émise le 6 mars 2015, la Régie demande au Distributeur de  
6 présenter, dans son rapport annuel 2014, les hypothèses et les résultats du programme  
7 OINC pour l'année 2014.

8 Les hypothèses et les résultats du programme sont présentés à la section 4.2 de la pièce  
9 HQD-7, document 3.

### **1.8.3. PGEÉ – Clients au tarif DT**

10 Dans sa décision D-2015-018<sup>3</sup> émise le 6 mars 2015, la Régie demande au Distributeur de  
11 déposer une mise à jour de l'évolution du nombre d'adhésions et de retraits au tarif DT dans  
12 ses prochains rapports annuels.

13 La mise à jour demandée est présentée à la section 4.1 de la pièce HQD-7, document 3.

## **1.9. Programme d'automatisation du réseau**

14 Le Programme d'automatisation du réseau ayant pris fin en 2013, le Distributeur a, dans son  
15 rapport annuel 2013, déposé le dernier suivi du projet. Cependant, en réponse à la  
16 question 16.4 de la demande de renseignements n<sup>o</sup>1 de la Régie dans le cadre du rapport  
17 annuel 2013, le Distributeur s'est engagé à déposer dans son rapport annuel 2014 une  
18 évaluation de l'exercice d'estimation du coût des déplacements évités.

19 L'évaluation est produite à la pièce HQD-6, document 2.

---

<sup>1</sup> D-2015-018, paragraphe 706. (Note : À la lecture des paragraphes 705 et 706, le Distributeur comprend que le paragraphe 706 s'applique aux projets et activités en réseaux autonomes de plus de 1 M\$ et non de moins de 1 M\$).

<sup>2</sup> D-2015-018, paragraphe 754.

<sup>3</sup> D-2015-018, paragraphe 776.

**2. LISTE DES RENSEIGNEMENTS PRODUITS**

<b>Décision</b>	<b>Renseignements</b>	<b>Pièce</b>
D-2002-175	Conciliation des données réelles statutaires 2014 du Distributeur et des données auditées du Rapport annuel 2014 d'Hydro-Québec	HQD-2, document 1
D-2003-93	Conciliation des résultats statutaires et réglementaires, conciliation de l'actif total statutaire et de la base de tarification, passif présumé	HQD-2, document 2.1
D-2013-037 D-2014-034	Rapport des auditeurs indépendants sur les ajustements IFRS et sur les ajustements réglementaires	HQD-2, document 2.2
D-2005-34 D-2004-47	Comparaison des résultats réglementaires et des revenus requis reconnus pour l'année 2014	HQD-2, document 3
D-2009-016	Mécanisme de récupération des charges d'exploitation associées aux pannes majeures	HQD-2, document 3.1
D-2005-129 D-2004-115	Suivi des contrats d'approvisionnement	HQD-3, document 1.1
D-2002-175 D-2003-93	Détail des sources d'approvisionnement, bilan réel offre-demande en puissance et taux de pertes de distribution	HQD-3, document 1.2
D-2007-44	Utilisation de la dispense de recourir à la procédure d'appel d'offres pour les contrats d'approvisionnement de court terme	HQD-3, document 1.3
D-2006-34 D-2006-149 D-2014-156	Suivi de l'utilisation de l'option d'électricité interruptible par les clientèles de moyenne et de grande puissance	HQD-3, document 2.1
D-2006-34	Suivi de l'utilisation de l'option d'électricité additionnelle par la clientèle de grande puissance	HQD-3, document 2.2
D-2003-93	Base de tarification (mensuelle et moyenne des 13 soldes)	HQD-4, document 1
D-2003-93 D-2010-022	Évolution de la base de tarification	HQD-4, document 2
D-2005-34 D-2010-022	Suivi des comptes d'écart relatifs aux ventes et aux achats d'électricité, de combustibles et de service de transport	HQD-4, document 3.1
D-2010-022	Suivi du compte d'écart relatif au tarif de maintien de la charge	HQD-4, document 3.2
-	Suivi des comptes d'écart relatifs aux projets majeurs	HQD-4, document 3.3
D-2012-024	Suivi du compte d'écart relatif au coût de retraite	HQD-4, document 3.4
D-2013-037	Suivi du compte d'écart relatif au BEIÉ	HQD-4, document 3.5
D-2014-086	Suivi du compte d'écart relatif à TCE	HQD-4, document 3.6
D-2014-052	Suivi du compte d'écart relatif au montant à remettre à la clientèle	HQD-4, document 3.7



<b>Décision</b>	<b>Renseignements</b>	<b>Pièce</b>
-	Suivi des investissements inférieurs à 10 M\$	HQD-5, document 1
D-2014-050	Raccordement du poste De Lorimier	HQD-6, document 1
D-2005-140	Programme d'automatisation du réseau	HQD-6, document 2
D-2012-048	Raccordement du poste Lefrançois	HQD-6, document 3
D-2013-120	Raccordement du poste Duchesnay	HQD-6, document 4
D-2008-109	Réaménagement de l'échangeur Dorval	HQD-6, document 5
D-2014-107	Raccordement du poste de Baie-Saint-Paul	HQD-6, document 6
D-2009-080	Raccordement du village de La Romaine	HQD-6, document 7
D-2012-112	Conversion des charges du poste Charland	HQD-6, document 8
D-2010-132	Raccordement du poste de Limoilou	HQD-6, document 9
D-2013-155	Projet SOGEM	HQD-6, document 10
D-2010-161	Raccordement du poste de Saint-Bruno-de-Montarville	HQD-6, document 11
D-2011-026	Raccordement du poste Bélanger	HQD-6, document 12
D-2013-205	Raccordement du poste Fleury	HQD-6, document 13
D-2011-084	Raccordement du poste de Charlesbourg	HQD-6, document 14
D-2011-086	Projet CATVAR	HQD-6, document 15
D-2011-095	Construction de la centrale thermique Akulivik	HQD-6, document 16
D-2011-188	Raccordement du poste Henri-Bourassa	HQD-6, document 17
D-2012-150	Transfert des charges du poste Port-Daniel	HQD-6, document 18
D-2014-037	Projet LAD	HQD-6, document 19
D-2014-155	Raccordement du poste d'Adamsville	HQD-6, document 20
D-2015-008	Raccordement du poste de Saint-Jérôme	HQD-6, document 21
D-2003-62	Service Visilec	HQD-7, document 1
D-2002-175	Liste des programmes commerciaux et des programmes d'économie d'énergie	HQD-7, document 2
D-2010-022	Plan global en efficacité énergétique – Suivis	HQD-7, document 3
D-2003-93 D-2007-12 D-2010-022	Coût et description de la dette	HQD-8, document 1
D-2003-93	Taux de rendement réel des capitaux propres	HQD-8, document 2
D-2004-47	Taux de capitalisation – Hydro-Québec	HQD-8, document 3
D-2003-93	Taux de rendement réel de la base de tarification	HQD-8, document 4
D-2006-46	Application du code de conduite	HQD-9, document 1

<b>Décision</b>	<b>Renseignements</b>	<b>Pièce</b>
D-2010-022 Code de conduite Section 8		
D-2002-175 D-2008-024 D-2009-016 D-2011-028	Indicateurs de performance des activités du Distributeur	HQD-9, document 2
D-2002-175	Bilan des plaintes de la clientèle reçues par le Distributeur	HQD-9, document 3
D-2002-175	Évolution annuelle de l'effectif en équivalent temps complet	HQD-10, document 1
D-2002-175	Historique des ventes, des produits des ventes, des abonnements et de la consommation	HQD-10, document 2
D-2002-175	Nombre de kilomètres de lignes de distribution par niveau de tension	HQD-10, document 3
D-2013-037	Suivi des activités promotionnelles	HQD-10, document 4
D-2002-175	Organigrammes	HQD-11, document 1
D-2002-175	Publications d'Hydro-Québec	HQD-11, document 2